

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
 du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 26 septembre 2023]

Date de la convocation

20 septembre 2023

Date de mise en ligne

28 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Dominique BOYER, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Laurent SQUASSINA, Jean-Marc AGUERRE, Corinne DARMANI

**Absents :** Christelle HARDY, Agnès MERONI, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Marie MONTELS

**N° 119/ 2023**

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

**OBJET DE DELIBERATION : Opération façade – Subvention à l'Association Diocésaine d'Albi  
 Paroisse St-Michel de Gaillac**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2017 a été instauré le financement des travaux de restauration de façades, modifié par délibérations n°053/2019 du 27 mars 2019 et n°043/2022 du 29 mars 2022.

Le montant de la subvention s'élève à :

- cas n°1 : 30% du montant hors taxes des travaux recevables, plafonné à 2 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.
- cas n°2 : 60% du montant hors taxes des travaux recevables spécifiques (démontage des climatisations en façade, des blocs de volets roulants et le remplacement des fenêtres en PVC par du bois ou de l'aluminium), plafonné à 3 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.

Dans le cadre de l'opération précitée, Monsieur l'Abbé Pierre-André VIGOUROUX a été mandaté par l'Association Diocésaine d'Albi pour déposer une demande de subvention concernant les travaux de restauration des volets réalisés sur les façades sur rue du centre paroissial sis à Gaillac au 68 place de la Libération.

Les factures ont été acquittées les 15/04/2022 et 19/04/2022 ; le certificat de non opposition à la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) a été délivré le 21/09/2022 après avis favorable de l'architecte des bâtiments de France du 02/09/2022.

Le montant total des travaux recevables s'élève à 20 056,93 € HT pour 2 façades (l'une donnant place de la Libération, visible depuis le rond-point du boulevard Gambetta et l'autre visible depuis le boulevard Gambetta au niveau du passage vers la rue St-Pierre).

Par conséquent, le montant de la subvention allouée à l'Association Diocésaine d'Albi s'élève à **4 000 € (quatre mille euros)** correspondant au plafond applicable au cas n°1.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le versement de cette subvention.

**VOTES POUR : 28****VOTES CONTRE : 0****ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement de la subvention mentionnée ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette procédure.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**



**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

**Fait à Gaillac le 27 septembre 2023**